

Signalez les tentatives de fraude

Vous pensez avoir été victime d'une offre d'investissement frauduleuse ? N'hésitez pas à nous [contacter](#). Nous examinerons alors si l'offre enfreint la législation dont nous veillons au respect. Si tel est le cas, nous prendrons les mesures qui s'imposent (publication d'une mise en garde, imposition d'une amende, ...). Les notifications de consommateurs nous permettent de détecter des problèmes sur le marché. Toute notification peut mener à une enquête de la FSMA.

Les notifications de consommateurs nous permettent d'avoir un aperçu des méthodes utilisées par les fraudeurs. La FSMA rassemble ces informations et les transmet aux autorités judiciaires.

N'hésitez pas à avertir la FSMA si vous entrez en contact avec une entreprise suspecte à l'encontre de laquelle la FSMA n'a pas encore publié de mise en garde.

Parallèlement à une notification à la FSMA, il convient également de déposer plainte à la police. Vous trouverez les données de contact de la police sur le site web www.police.be.

La FSMA ne dispose pas de la compétence requise pour récupérer des fonds perdus. Toutefois, suite à une notification, elle peut faire en sorte que d'autres personnes ne soient pas également victimes de la même fraude.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/signalez-les-tentatives-de-fraude>